



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-410

PUBLIÉ LE 23 JUILLET 2024

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2024-07-19-00003 - délégation de signature de la Rectrice de région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des universités, sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sport du Nord (2 pages)

Page 3

Académie de Lille - Rectorat de Lille

R32-2024-07-19-00003

délégation de signature de la Rectrice de région
académique Hauts-de-France, Rectrice de
l'académie de Lille, Chancelière des universités,
sur le champ des compétences préfectorales
relevant du service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sport du Nord



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service interacadémique des affaires juridiques
Pôle Lille

Arrêté portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation ;
Vu le code du sport ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Vu le code du service national ;
Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de l'académie de Lille, chancelière des universités ;
Vu l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Hauts-de-France ;
Vu le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
Vu le protocole régional du 7 janvier 2021 signé entre le préfet de région et la rectrice de région académique ;
Vu le protocole du 20 janvier 2021 relatif à l'articulation des compétences entre préfet du Nord et la rectrice de région académique pour la mise en œuvre dans le département des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
Vu le décret du 16 juin 2023 nommant Monsieur Olivier COTTET, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord ;
Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
Vu l'arrêté du préfet de la région Hauts-de-France, préfet de département du Nord du 5 février 2024 portant délégation de signature à la rectrice de région académique des Hauts-de-France sur le champ de compétence relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord ;
Vu l'arrêté rectoral de délégation de signature en date du 6 février 2024 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour la période du 12 août 2024 au 6 septembre 2024 inclus, les dispositions de l'article 2 de l'arrêté rectoral en date du 6 février 2024 portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord, sont modifiées ainsi : « **ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Olivier COTTET**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Patrick PIRET**, conseiller du directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord en matière de jeunesse, d'engagement et des sports, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick PIRET, délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud RAISON**, conseiller d'éducation

populaire et de jeunesse, et à **Madame Christine DUBOIS**, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse.

ARTICLE 2 : les dispositions de l'article 1 de l'arrêté rectoral du 6 février 2024 précité demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Lille, le 19 juillet 2024.

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke intersecting it, followed by a series of loops and a final upward stroke.

Valérie CABUIL